



Quel montant demander pour préjudice moral et corporel ?

Par **Martin Nathalie**, le **12/03/2012** à **15:56**

Bonjour,

J'ai déposé une plainte pour violences volontaires. Il sera jugé le 17 avril. Je voudrai me constituer partie civile pour avoir des dommages et intérêts. Mon préjudice moral concerne principalement la peur que j'ai eu devant cette rare violence physique, les douleurs que j'ai eu pendant plus d'une semaine sur tout le corps jusqu'à en pleurer chaque soir d'épuisement, la peur que j'ai eu de sortir le soir et même de sortir tout court au début, l'angoisse et la tristesse que je ressent chaque fois que je ressent cette peur car cela me rappelle fatalement cette journée où je me suis fait agressée, etc ...

Je n'ai aucune idée de combien demander comme somme pour ce préjudice.

Je vous remercie de votre aide.

Nathalie Martin.

Par **xavdlaw**, le **12/03/2012** à **17:41**

Bonjour,

Pour étayer votre préjudice, avez-vous un/des certificats médicaux étayant l'agression ?

A défaut, il faut s'en tenir à des dommages intérêts pour préjudice moral.

Cordialement

Par **Martin Nathalie**, le **12/03/2012 à 17:55**

J'ai un certificat d'1 jour d'ITT ...

Par **xavdlaw**, le **12/03/2012 à 17:58**

C'est un début.

Tout dépend également du type et de la violence de l'agression

Par **Martin Nathalie**, le **12/03/2012 à 18:00**

Il n'y a pas une base pour un montant ?

Par **xavdlaw**, le **12/03/2012 à 18:36**

Pas vraiment ; vous êtes pour ou moins contrainte de demander une somme forfaitisée : (par exemple), un 5000 euros peut avoir du sens, quitte pour le tribunal à réduire votre indemnisation.

Par **Sedlex**, le **12/03/2012 à 18:48**

Bonjour,

Je suis pas très au fait précisément du calcul des montants des demandes de dommages et intérêt par constitution de partie civile mais je sais qu'il existe:

- Des barèmes d'indemnisation consultables sur internet.
- Des associations d'aide aux victimes qui proposent d'aider à les calculer
- Que les jugements qui détaillent les calculs effectués par le juge sont très longs et fastidieux, donc que la chose n'est pas facile.

Après je pense que pour 1 jours d'ITT les dommages et intérêt au plan du préjudice physique ne vont pas être très élevés. 1 jours d'ITT c'est presque symbolique. Reste le préjudice moral, et c'est à vous de le démontrer. Vous pouvez consulter un professionnel (psychiatre) qui évaluera les troubles mentaux que vous ont infligés ces violences.

Si il vous a empêché d'aller au travail il faut prendre en compte les sommes perdues sur votre

salaire. ect...

Cdt

Par **Martin Nathalie**, le **12/03/2012** à **20:26**

Merci pour vos réponse j'y vois déjà un peu plus clair.

Par **lalalali**, le **13/09/2012** à **19:01**

Bonjour, Je suis enceinte et je me suis fait frappée par une jeune fille qui connaissait très bien mon état. Par chance, mon Bébé n'a rien eu. J'ai eu 2 jours d'ITT. J'ai porté plainte mais je sais bien qu'elle n'ira pas en prison, étant une fille de bonne famille, qui je pense, n'a jamais eu de problème jusque là.

Je suis vraiment choquée, je n'ose plus sortir, sauf accompagnée. Je pense aller consulter un psychiatre.

Je vais donc demander des dommages et intérêts. Pensez-vous qu'elle va être punie? Je vais demander le maximum, que ça lui serve de leçon. Je en pense pas aller mieux après cela, mais c'est un peu une manière de "compenser".

Par **lalalali**, le **13/09/2012** à **19:02**

Bonjour, Je suis enceinte et je me suis fait frappée par une jeune fille qui connaissait très bien mon état. Par chance, mon Bébé n'a rien eu. J'ai eu 2 jours d'ITT. J'ai porté plainte mais je sais bien qu'elle n'ira pas en prison, étant une fille de bonne famille, qui je pense, n'a jamais eu de problème jusque là.

Je suis vraiment choquée, je n'ose plus sortir, sauf accompagnée. Je pense aller consulter un psychiatre.

Je vais donc demander des dommages et intérêts. Pensez-vous qu'elle va être punie? Je vais demander le maximum, que ça lui serve de leçon. Je en pense pas aller mieux après cela, mais c'est un peu une manière de "compenser".

Par **ANDAVI**, le **17/09/2012** à **14:38**

Bonjour. Le mieux pour vous c'est d'aller voir un psychologue plus qu'un psychiatre et faire valoir que vous avez également subi des dommages moraux : anxiété, stress, peur, etc... Ce sont des éléments qui pourront être portés à votre dossier, si l'affaire doit passer en jugement. N'hésitez pas à vous rapprocher d'un avocat, notamment afin d'avoir un intermédiaire entre les enquêteurs, la tribunal et vous-même. Selon si le procureur décide de poursuivre ou non votre agresseur, il faudra vous porter partie civile, chiffrer vos différents préjudices et faire en sorte de pouvoir être entendue le jour de l'audience. Mais je ne vous cache pas qu'eu égard à la nature des faits, cette jeune femme risque surtout une mesure alternative aux poursuites

comme un rappel à la loi, des TIG, ou autres... Mais il ne faut pas être déçue, il faut surtout pouvoir faire valoir vos droits en tant que victime! Pensez à vous rapprocher également d'une association d'aide aux victimes près de chez vous. Bon courage.

Par **lalalali**, le **18/09/2012** à **01:19**

Merci beaucoup pour vos précieux conseils, j'en prends note et je vais m'occuper de tout cela. Encore merci .

Par **sysko**, le **07/06/2013** à **10:06**

bonjour

voila je me suis fait agresser le 09.09.2012 et il mon rouler dessus en voiture (fracture de la jambe) 3 mois itt, je ne suis tjr pas retabli,et j ai tous perdu , mon magasin ect ect , que doije demander en prejudice cordialement

Par **lemayou**, le **29/10/2013** à **21:12**

bonjour,

J'ai porté plainte pour menace de mort et menace de mise d'une bombe dans ma voiture, menace faite par message téléphonique. (faits reconnus par l'auteur)

L'auteur sera jugé devant le tribunal correctionnel le 6 décembre.

En me portant partie civile qu'elle montant puis-je demander pour réparation de mon préjudice moral.

cordialement

Par **pmcs**, le **15/05/2014** à **18:12**

Bonjour, je me suis faite agressée (coups au visage), arrêt pendant 3 semaines, problèmes cardiaques déclarés... J'ai porté plainte, j'ai eu deux jours d'ITT. L'auteur des faits est poursuivi devant le tribunal de police pour une amende de 5e classe. sachant que l'auteur avait en plus un rappel à la loi pour violences volontaires datant d'un mois avant les faits et que cette personne me harcelait depuis 1 an et demi. J'ai du suite à l'agression changer de véhicule et déménager. J'aimerais savoir à combien puis je estimer les dommages et interet ?

Cordialement

Par **ryback**, le **22/08/2015** à **14:44**

BONJOUR marque de politesse

Je me suis fait agresser d'un coup de boule depuis j'ai des douleur violente a la tête combien je peux demander d'argent

MERCI

Par **nathalie saleremon**, le **23/02/2016** à **13:35**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Si vous vous estimez victime d'un préjudice en raison d'une faute dans l'organisation ou le fonctionnement du service, dans la réalisation d'un acte médical ou paramédical , et que vous souhaitez demander un dédommagement il vous est possible de déposer votre litige sur **xxxxxx** , qui expertise gratuitement votre affaire , si votre dossier a du potentiel ils vous proposeront de financer intégralement la procédure en échange d'un pourcentage sur résultat . Un particulier peut déposer jusqu'à 10 affaires dans le mois .

Par **NellySweet**, le **30/09/2016** à **15:56**

Bonjour,

Mon agresseur a eu un rappel a la loi en octobre 2015. Cependant ils etaient 2 et seul un a eu un rappel a la loi. Je me porte partie civile et passe devant le tribunal le 17.10.2016. je serai en confrontation avec mes deux agresseurs devant le tribunal de police. Je suis cardiaque, les agresseurs le savent... j'ai donc des circonstances particulieres. 3 jours d'itt + arrets travail du au choc. Combien puis-je réclamer? j'ai pas mal de certificats médicaux généralistes, cardiologue, psychologue...Merci beaucoup pour vos conseils.

Par **NellySweet**, le **02/10/2016** à **20:48**

Bonjour,

J'espère avoir des conseils svp.

Merci

Par **Visiteur**, le **02/10/2016** à **21:00**

Bonjour,

Vitre avocat connait votre dossier et serait mieux placé pour vous conseiller, mais je pense que vous devez viser haut pour obtenir un montant "logique".

Par **ÉLISABETH joly**, le **07/10/2016** à **22:19**

Bonsoir j'ai vécu 8 ans avec mon compagnon.il était violent envers moi physiquement,spsychologiquement ect.j ai seulement eu le courage d aller porter plainte maintenant.il passe devant le tribunal le 24/11/2016.j ai reçu un dossier pour demander des dommages et intérêts mais je sais pas combien je peux demander et comment faut il remplir le dossier.pouvez vous m expliquer svp.merci

Par **sarah delber**, le **21/10/2016** à **01:14**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

on peut pas savoir comme sa combien de damage et interet psk c pas les coup sur votre corp qui compte le plus c le medcin qui va évalué votre état mental et vous donner une échelle d'une sommes que vous pouvez réclamer au prêt de votre avocat pour quelle réclame au juge car tout le monde réclamerait le maximum

Par **Sophiesam**, le **05/11/2016** à **10:15**

Bonjour , j'ai besoin d'aide car je n'en peux plus. Voilà dans la nuit de samedi 29 octobre l'ex compagne de mon mari la appelé car elle voulait venir chez moi et me frapper car elle était complètement sous alcool et donc s'en prends tjrs à moi... elle est venue en stop est rentrée dans ma residence et criait comme une folle de descendre? Ce que j'ai fait pour tenter de la raisonner et surtout pour pas réveiller les voisin. Le problème c qu'elle m'a frappé j'ai perdu connaissance... j'ai une fracture de la tête plus des hématomes sur tout le corps et j'ai vraiment très peur. J'ai déposé une plainte mais je ne sais pas du tout ce qui va se passer si elle va aller en prison ou une amende je n'en sait rien. Pourriez vous m'éclairer svp? Merci vraiment je n'en peux plus

Par **Nanaty**, le **24/12/2016** à **21:08**

Bonjour alors que j'avais 16 ans j'ai été agresser et droguée par un proche exerçant l'autorité sur moi et cet personne à tenter voir plus de me violer, j'étais inconsciente je ne sais donc pas exactement ce qu'il m'a fait, je n'ai jamais été examiner mais cela a une énorme influence sur ma vie professionnel et personnel, je suis suivi par des psy depuis plus ou moins 10 ans, je souhaite déposer plainte mais le service social avait déjà déposer plainte à mon insu il y a + de 10 ans et la plainte avait été classer sans suite, y a til possibilité que je dépose plainte moi même, je n'ai aucune preuve à part ceratin témoins à qui il avait dis avoir fait certaines choses sur moi après m'avoir drogué, pensez vous qu'il y a des chances qu'il soit reconnu coupable. Et puis-je demander des dédommagements et intérêt et cmb ?
Merci d'avance

Par **Poujois**, le **25/01/2017** à **10:55**

Bonjour, mon ex conjoint a été tué par arme blanche le 11/04/2015 en sortant d'une soirée, en ce moment là j'étais enceinte de lui de 7mois. Il n'a pas eu le temps de reconnaître son fils et nous n'étions pas mariés.

Actuellement je fais des démarches pour que son nom soit relié à mon fils. Je me suis pris tardivement à faire car moralement j'étais pas prête mais aussi pour protéger mon enfant. Je voulais savoir s'il était trop tard ou non pour que je puisse réclamer des dommages et intérêts au coupable pour mon fils et moi. Et que dois-je faire pour lancer la procédure.

Merci de vos conseils